

Département
PAS-de-CALAIS

Arrondissement
MONTREUIL-sur-MER

Canton
AUXI-LE-CHÂTEAU

COMMUNE de BRIMEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers : 13

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13

OBJET :

**AVIS SUR LE PROJET DE
CONSTRUCTION ET
D'EXTENSION D'UNE EOLIENNE
SUR LE PARC EOLIEN EXISTANT
DE BUIRE LE SEC**

Séance du 07/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept octobre, à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Yves GILLE, Maire, en suite de convocation en date du 26.09.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient Présents : M. GILLE Yves, M. MANESSE Jean-Claude, M. CORNUEL Nicolas, Mme MARIETTE Emilie, Mme GOUDAL Patricia, M. DUTENDAS Franck, M. RINGARD Dylan, M. GOSSELIN Jérémy, Mme THUILLIERS Sandrine, M. VERJEOT Patrick et M. LEROUX Jean-Luc.

Etaient absents excusés : Mme ELOY Patricia (pouvoir à M. MANESSE Jean-Claude) et M. BAHEUX Benjamin (pouvoir à Mme MARIETTE Emilie)

Etait absent : /

M. RINGARD Dylan est élu secrétaire de séance.

VU le Code de l'Environnement et notamment l'article L181-10 ;

VU le courrier en date du 25 juillet 2022 sollicitant l'avis de la Commune de BRIMEUX sur ce projet ;

Considérant la demande de construire et d'exploiter un aérogénérateur de 3MW sur le parc éolien existant de BUIRE LE SEC composé de 12 aérogénérateurs et d'un poste de livraison déposé par la SAS INNOVENT ;

Considérant le dossier de demande d'Autorisation Environnementale réceptionné sous format numérisé ;

Considérant que ce projet consiste en l'implantation d'une éolienne de 3 mégawatts (MW) d'une hauteur maximale de 156 mètres, du chemin d'accès, de sa plateforme, du poste électrique et du réseau électrique enterré qui reliera l'ensemble au réseau Enedis ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable au projet de construction et d'exploitation d'un aérogénérateur de 3 MW sur le parc éolien existant de BUIRE LE SEC.

VOTE : 0 Pour 5 Contre 8 Abstention(s)

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Yves GILLE.



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de MONTREUIL

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-10-19(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: BRIMEUX

N° de SIREN: 216201772

Numéro Acte de la collectivité locale: DEL038_2022

Objet acte: AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION ET D EXTENSION D UNE EOLIENNE SUR LE PARC EXISTANT DE BUIRE LE SEC

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 062-216201772-20221007-DEL038_2022-DE

Rapport d'erreur(s):